

## Marions-nous!

- Ouest-France du 18 janvier 2024 (Saint-Brieuc), nous apprend :

**Le livret de famille trilingue fait son apparition :** "Après les panneaux d'entrée de la ville, l'édito du maire dans le magazine municipal, le Griffon, traduit en français, breton et gallo, puis la page "Patrimoine linguistique" du site internet rappelant les différents usages du breton et du gallo au cours des siècles précédents, c'est désormais le livret de famille trilingue qui fait son apparition pour être remis aux familles, depuis hier."

Suit une déclaration doctorale du Conseiller municipal, délégué aux langues et cultures de Bretagne : "Ces deux langues sont de plus en plus parlées à Saint-Brieuc, les choses avancent, un nouveau regard se porte sur les langues bretonne et galloise... Ce n'est plus désuet de les parler, au contraire, elles sont reconnues. On compte plusieurs milliers de locuteurs du breton et du gallo en ville. C'était une évidence de créer ce livret trilingue pour refléter cette diversité culturelle et cette ouverture sur le monde"...

On ne peut que rester pantois à la lecture de cet acte de foi dans les pouvoirs d'ouverture au monde de deux idiomes régionaux que personne ne parle dans l'espace public. Ce conseiller a-t-il parfois déambulé dans les rues du centre-ville, les marchés, les places, la gare, les arrêts de bus ? La langue française, accompagnée de conversations en arabe, portugais, espagnol et aussi de langues subsahariennes, serait-elle progressivement supplantée par nos "deux langues de Bretagne" ?...

Qui a entendu, en 2024, parler breton ou gallo dans les commerces de Saint-Brieuc ?

- Nos édiles apparemment sont les seuls qui entendent ces voix, non pas venues du ciel, mais d'outre-tombe si on jette un oeil sur la page "linguistique" du site "Histoire et patrimoine" de la ville. On y lit : *Saint-Brieuc est actuellement presque uniquement francophone, mais a longtemps été une ville où ont été parlés le breton, le français et le gallo. L'effacement*

*progressif du gallo et du breton au profit du seul français s'est produit durant les années 1950...*

On ne parlait ni breton ni gallo dans l'espace public à Saint-Brieuc en 1950,... mon âge me permet d'en témoigner ; mais respectons ce mirage...

On lit plus loin : *Il semble que le breton ait été parlé majoritairement dans le pays briochin au moins jusqu'en 1200. Par la suite, le gallo s'est imposé dans les campagnes alentours (sic), tandis que la cité devenait elle-même trilingue avec l'arrivée du français (ancien français d'abord), sans doute par nécessité économique.*



Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée en 1539, François I<sup>er</sup> déclare le français langue officielle (à la place du latin) et décide la création des registres de naissance, de mariage et de décès, dans les paroisses.

Deux inepties dans ce raccourci qui se veut historique :

### 1° "L'arrivée du français" ?

La langue française serait chez nous, la régionale de l'étape briochine, classée en troisième position, après le breton et le gallo.

L'auteur de ces lignes, de toute évidence, ignore, et l'histoire de la construction sociologique de la langue qu'il parle et la place de sa ville dans la géographie linguistique bretonne.

Saint-Brieuc, dans l'Armorique gallo-romaine, se situait dans la zone de langue d'oïl, plus forte-

ment romanisée que sa partie occidentale, laquelle moins imprégnée de la présence romaine, avait conservé ses dialectes, auxquels se sont mêlés à partir du VI<sup>e</sup> siècle ceux des Bretons d'Outre-Manche. Le gallo, dans ses formes très diversifiées a pris tout naturellement sa source dans cette langue d'oïl, à savoir l'ancien français du nord de la Loire. Il s'est transmis oralement, avec des spécificités, des mutations, dans les milieux populaires qui n'avaient pas accès à l'écriture, s'est enrichi au fil des siècles au contact du français écrit et pour ces raisons porte en lui de multiples traces, de morphologie, de grammaire, et surtout de prononciation, de notre langue. Et ce, depuis le Haut-Moyen-Âge jusqu'à nos jours.

Ce beau et riche langage oral n'a qu'un rapport lointain avec la néo-langue galloise écrite qu'on veut nous infliger. On ne peut d'ailleurs que constater que nos linguistes locaux pour le différencier à tout prix de la langue

française, tombent dans des aberrations qui finissent par en faire un « contre-français<sup>(1)</sup> », une prétendue « langue gallèse » à l'orthographe et au vocabulaire abscons.<sup>(2)</sup>

Ecrire que le français est "arrivé" après le gallo, c'est tout simplement ignorer que le gallo n'est qu'une variante historique du français que nous parlons tous aujourd'hui. On ne peut que conseiller à nos spécialistes et autres dévots de la "langue gallèse", de se recycler auprès des anciens qui connaissent et parlent encore à l'occasion leur "patois<sup>(3)</sup>" et de lire aussi, par exemple, François Rabelais, pour y trouver quelques-unes de ses pépites.

## 2° Le breton à Saint-Brieuc ?

Quant au breton, il n'a subsisté dans ses quatre formes dialectales qu'à l'ouest de la péninsule et aucune trace ne permet de dire qu'on l'a autrefois parlé à Saint-Brieuc, en dehors de locuteurs venus du pays bretonnant, lesquels étaient naguère admirés parce que bilingues et parlant de surcroît un français des plus châtié.

Revenons au nouveau livret : sa couverture nous apprend que "livret de famille" se dit LEVRIG FAMILH, en breton, et CADERNET DE FAMILLE, en gallo.

Des appellations calquées de toute évidence sur le français, avec une curieuse orthographe pour le breton et un problème pour le gallo. Comment diable traduire "famille" en gallo ? *Chassez le français, il revient au gallo!*

Quant à "*cadernet*", invention stupide qui consiste à

<sup>(1)</sup> **Contre-français:** Voulant absolument transformer un dialecte oral en langue écrite, nos gallésants puisent en permanence dans le français contemporain pour fabriquer des mots purement imaginaires dont l'orthographe doit absolument se différencier de celle du français. Ils fabriquent de fait un "mauvais français" et donnent du gallo une image déplorable dans laquelle ne se reconnaissent pas celles et ceux qui le connaissent par transmission familiale.

<sup>(2)</sup> Dans "**Le Griffon**", magazine de la Ville de Saint-Brieuc, de Noël 2023, nous apprenons qu'en gallo, "merci" se traduit par "merci". Rien à dire donc, mais : "assainissement" se dit "*dépouézonement*", (image constituée sur "poison"), "embellir": "*embonir*", (le gallo sans doute ne ferait pas la différence entre le "*bon*" et le "*beau*"), réparer : "*ramarer*", - je dirais plutôt "*aimerer*",

torturer le français ; les gallos étant sans doute trop frustes pour accéder au noble mot "**livret**", peu usité dans les campagnes, ne peuvent que connaître son humble homonyme de la vie quotidienne des simples gens, le "carnet"...

Mis en service, le 16 janvier, le Télégramme, nous apprend : "**Le livret de famille trilingue ( français, breton, gallo) sera automatiquement distribué par la Ville de Saint-Brieuc après un mariage et une première naissance dans un couple.**"

"**Automatiquement**" ? Facultatif ou automatique ? Le service d'Etat Civil contacté par mes soins, le 26 janvier, après des dialogues internes, s'est révélé incapable de donner la réponse..

"**Un geste politique fort**", nous dit-on. On pourrait s'amuser de cette initiative et se contenter de n'y voir qu'une approche culturelle nostalgique d'un temps révolu approximativement abordé et se contenter d'en relever les postulats simplistes hors-sol et les fantaisies langagières.

Mais il s'agit bien d'une opération politique, c'est écrit et confirmé d'ailleurs par le même élu qui au nom de la municipalité et donc de la population briochine, lance en guise de péroraison : "**La langue est l'âme d'un peuple et le peuple breton existe bel et bien**".

La population, devient ici partie intégrante d'un peuple imaginaire, fantasmé, celui des monarchistes intégristes du Barzaz Breiz, celui de Breiz Atao et du Parti National Breton (P.N.B.) à la solde de l'occupant nazi, celui du F.L.B. et celui des tagueurs d'extrême droite qui aujourd'hui sévissent à nouveau.

"usager": "*uzaijou*", "fêtes": "*fêteries*", "ailleurs": "*aillou*", "agaçant": "*eqhegnant*",... les briochins.e.s deviennent des "*berieutins.e.s*", la "*vile*" perd un l, mais la place le récupère et s'écrit la *pllace*, la "*route*" perd son u et devient la "*rote*", et le "nouvel an", se dit "*la ghillanée*"... De qui se moque-t-on pour appeler langue régionale un tel charabia que personne ne peut lire, même pas celles et ceux qui l'ont parlé... "*celles et ceux*" devient : "*les sienes e les siens*"... confusion grammaticale désastreuse entre le pronom démonstratif et le pronom possessif... un zéro assuré au Certificat d'Etudes de mes parents.

<sup>(3)</sup> **Patois?** Terme scientifique des grammairiens et qui n'est péjoratif que dans l'imaginaire des identitaires.



## Le peuple breton <sup>(4)</sup>!

Cette formule qui remonte à la naissance du PNB (Parti National Breton), dans les années 1930 fut relancée triomphalement de Pontivy, le 14 juillet 1940, dans le journal **L'Heure bretonne** des indépendantistes pronazis : Debauvais, Mordrel, Morvan Lebesque. Elle ne résiste en rien à l'analyse historique de la Bretagne, de ses spécificités, de ses luttes sociales, de sa résistance au nazisme et de son attachement à la République française que les Bretons ont contribué à construire, consolider, promouvoir, défendre. A la place d'une région, on s'efforce de construire une nation sur base ethnique, un peuple différent du peuple français ayant forcément droit à prendre son indépendance. Et c'est l'État lui-même et les instances régionales qui appellent à ce projet antirépublicain dont les dangers ne sont que trop connus.

Rappelons la chronologie des actions en ce sens :

- **3 juillet 2017** : au Congrès réuni à Versailles, Macron annonce de "**vrais pactes girondins fondés sur la confiance et la responsabilité.**"

- **21 juin 2018** : discours de Macron à Quimper proposant "**un pacte girondin, un pacte breton**".

- **21 mai 2021** : loi Molac sur **la protection patrimoniale et la promotion des langues régionales.**

- **15 mars 2022** : **convention Etat-Région spécifique pour la transmission des langues de Bretagne<sup>(5)</sup> et leur développement dans la vie quotidienne.**

Ce jour-là, le premier ministre de l'époque, Jean Castex s'est déplacé à Rennes pour signer ladite convention avec Chesnais-Girard, le Président de Région. Cette convention préconise le "**développement de l'usage des**

<sup>(4)</sup> "**Le Peuple breton**", titre du magazine mensuel, créé en 1964 par l'U.D.B., l'Union Démocratique Bretonne, après une scission dite "de gauche" d'avec le M.O.B., Mouvement de l'Organisation de la Bretagne, fondé en 1957 par le collabo, agent de la Gestapo, Yann Fouéré (1910-2011), de retour d'un exil de 15 ans en Irlande pour échapper à la justice française en 1944 pour intelligence avec l'ennemi. S'y retrouvent les plumes les plus nationalistes, séparatistes de la "Bretagne région d'Europe", sous un vernis "de gauche". Quant à Yann Fouéré, un des pionniers de cette mouvance, sa "fondation" a désormais pignon sur rue, financée par des fonds publics, à Guingamp, sous l'appellation "Institut de documentation bretonne et européenne".

<sup>(5)</sup> **Langues de Bretagne?**: notons que le pluriel n'est qu'une clause de style, le gallo disparaissant de tous les dispositifs mis en place et financés.

**langues régionales dans la vie quotidienne et dans l'espace public**, assorti de la mise en place de formations spécifiques des professeurs des écoles ( 50% des postes au concours !), et **l'incitation faite aux communes pour qu'elles délivrent des livrets de famille bilingues français-breton.**

La Ville de Saint-Brieuc donc, au nom de "**l'âme du Peuple breton**", applique avec un zèle affirmé cette convention stupide et hors-sol, aux objectifs symboliques que l'on sait inaccessibles.

La langue régionale et ses différents usages n'est plus qu'un symbole identitaire ; personne ne pouvant imaginer qu'elle ressurgira dans une forme artificielle qui n'a d'ailleurs jamais existé. Avec le drapeau, l'hymne, elle se veut "**politique**" pour isoler, séparer, différencier, et préparer une autonomie propice aux affairistes locaux dans le cadre d'une Europe des régions, libérale et qui continuerait à casser ce qui reste de notre nation forgée par la Révolution française, le Front populaire, la Résistance, les conquêtes sociales de la Libération, les acquis de mai 1968 et les résistances face aux remises en cause permanentes de nos acquis démocratiques et sociaux.

Pour compléter cette fabrication concertée, reprenons la suite de la chronologie ci-dessus:

-**7/8 avril 2022** : **Voeu du Conseil Régional<sup>(6)</sup> : " Pour une Bretagne autonome dans une république des territoires aux fondations démocratiques fortifiées"**. Un voeu d'autonomie qui va de la droite L.R. au PCF, en passant par le P.S. et E.E.L.V.

Pour éviter les "**tensions et les violences de la Guadeloupe et de la Corse**", il convient, dit le préambule, de légiférer dans la **sérénité<sup>(7)</sup>**... L'autonomie est présentée comme allant de soi ... "**chez nos voisins européens. Environ cent cinquante millions de citoyens vivent de nos jours dans des régions autonomes en Europe. Certains sont proches partenaires de la Bretagne, tel le Pays de Galles.**"

L'objectif est clairement défini: **une Bretagne autonome, région d'Europe** dont rêvent et s'affairent à promouvoir les néo-féodaux du grand patronat breton dont le siège est à Locarn.

**Daniel Morel**

<sup>(6)</sup> Voeu proposé par **Aziliz Gouez**, vice-présidente de Nantes métropole et Conseillère régionale de Bretagne.

<sup>(7)</sup> La Bretagne serait-elle en état d'insurrection contre la France colonisatrice?



Hymne de la Bretagne ?